

Annexe 2
Formulaire Dn

Volet A. — Définition des performances acoustiques à atteindre dans les pièces d'habitation

	Norme d'application : NBN-EN-ISO 140.5 : 1998
Localisation du bien à construire :	
Zone du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) :	Zone PDLT =
Niveau de bruit théorique maximum des avions de jour :	$L_{Aeq,1s,max,jour} = \dots \text{ dB(A)}$
Niveau de bruit théorique maximum des avions de nuit :	$L_{Aeq,1s,max,nuit} = \dots \text{ dB(A)}$
Performance minimum à réaliser dans les pièces de jour :	$D_{1s,2m,nT,w} + C_{tr} = \dots \text{ dB}$
Performance minimum à réaliser dans les pièces de nuit :	$D_{1s,2m,nT,w} + C_{tr} = \dots \text{ dB}$
Dénomination des pièces concernées :	Performance minimum à réaliser : $D_{1s,2m,nT,w} + C_{tr} \text{ (dB)}$

Date :

Signature de l'ingénieur spécialisé en acoustique du bâtiment :

Volet B. — Engagement

Nous, soussignés, ingénieur spécialisé en acoustique du bâtiment,, architecte et, demandeur, certifions que toutes les dispositions seront prises dans le cadre de l'étude et de l'exécution des travaux portant sur l'immeuble sis en vue d'atteindre les performances acoustiques définies au volet A.

Date

Signature de l'ingénieur spécialisé en acoustique du bâtiment :

Signature de l'architecte :

Signature du demandeur

Cette annexe a été remplacée par l'AGW du 8 septembre 2005, art. 3.